



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

autistes

Question écrite n° 74071

Texte de la question

M. Gérard Charasse appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion sur la mise en œuvre du troisième plan autisme qui rassemble ses choix ont été faits après un long travail collectif réunissant associations, chercheurs, professionnels et parlementaires. 205 millions d'euros ont été dégagés pour financer cinq axes d'intervention : le diagnostic précoce, l'accompagnement tout au long de la vie depuis l'enfance, le soutien aux familles, la recherche et la formation de l'ensemble des acteurs de l'autisme. Il constate que la mise en œuvre de ce plan doit déboucher sur la création de places dans les structures spécialisées, en particulier destinées aux personnes autistes avançant en âge. S'agissant de l'Auvergne, seraient créées vingt-une places. Il lui demande de bien vouloir confirmer ces créations et lui assurer que la répartition géographique par département sera assurée de manière équitable de manière à ce que soit remédié à la situation actuelle qui conduit des jeunes adultes du département de l'Allier, par exemple, à fréquenter des établissements d'autres régions parfois très éloignées de leurs familles.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Charasse](#)

Circonscription : Allier (3^e circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74071

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Handicapés et lutte contre l'exclusion

Ministère attributaire : Personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 février 2015](#), page 1050

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)